

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2019_4_5

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mille dix neuf, le mercredi 26 juin à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 20 Juin 2019

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Monsieur CHAMBRE Damien

Absent(s) :

Objet : Décision modificative

Excusé(s) : Monsieur LEGEAY Nicolas

Secrétaire de Séance : Madame Béatrice COUSSAUD

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative du budget, comme suit :

Crédits supplémentaires : ajustement Travaux Traverse d'Aussac

Dépenses d'investissement :

Op 47 : Traverse d'Aussac

Compte 2315 : + 7 500,00 €

Recettes d'investissement :

Op financière :

Compte : 1641 : + 7 500,00 €

Crédits supplémentaires : ajustement caution logement

Dépenses d'investissement :

OPFI : compte 165 : + 525,00 €

Recettes d'investissement :

OPFI : compte 021 : + 525,00 €

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 023 : + 525,00 €

Chapitre 011 : compte 60621 : - 525,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuver la décision modificative comme ci-dessus;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 26/06/2019, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot